Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260402-CM202638-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 2 avril 2026 à 20 heures

Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 30 mars 2026

Le deux avril deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire. Patrick GUILLOUX, Morgane BROUDER, Jean-François LE MIGNOT, Sylvie MARIGAULT, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Lizig CLOAREC, Anna MERCIER, Claudie VASSEUR, Maxime TIREL, Nelly ROPARS, Serge OLLIVAUX, Nolwenn BOHEC, Mathieu LE GALL

Absents : Olivier LE GALL

Secrétaire de séance : Maxime TIREL

202638 - Indemnités de fonction aux élus

Madame le Maire informe l'assemblée que, de droit, les maires perçoivent la somme maximale prévue par le barème, intégrant les majorations prévues par la loi, sans que le conseil municipal soit consulté par principe, le maire gardant toutefois la possibilité de faire voter un taux ou un montant d'indemnité le concernant, inférieur à ce maximum. *Déterminé en début de mandat, le montant des indemnités est revalorisé annuellement, mais peut en outre être modifié au cours de celui-ci soit sur la base d'un règlement intérieur sanctionnant une activité insuffisante de l'élu, soit globalement.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Considérant le montant maximum mensuel de l'enveloppe indemnitaire globale qui s'élève à 5 804.88 euros

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit, l'enveloppe indemnitaire

Situation	Effectif	Taux	Montant mensuel	Total mensuel par fonction
Maire	1	46.60 %	1 915.50 euros	1 915.50 euros
Adjoints	4	16.80 %	690.57 euros	2 762.27 euros
Conseillers	10	1.50 %	61.66 euros	616.58 euros
			Total mensuel	**5 294.35 euros**

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN, Maire

Maxime TIREL
Secrétaire

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 10 avril 2026
Et publication ou notification le 10 avril 2026